

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE NOUVELLE - MEAULNE-VITRAY

Le 13 Février 2020

**Présents** : Anne BODARD, Jacques BARDIOT, Joël BUFFAULT, Paula CHAUSSENOT, Etienne CORDONNIER, Louis de CAUMONT LA FORCE, Bernard DAMOISEAU, Pierre-Marie DELANOY, Marie-Paule DUBREUIL, David GUILLAUME, Jérôme JOMIER, Karine KREMER, Jérôme MERLIN, Régis REGRAIN, Isabelle SILNIQUE, Anne THOMINET, Brigitte TOURET, Françoise TULARS.

**Absents excusés**: Anne-Sophie GALLON, Solange MALTET, Magalie MASSAUX, Charles PLESSE, Alexandre SOUDRY, Michel RAYON, Laurence VAYSSIE.

#### **1) SDE 03 : extension de réseau de distribution d'électricité - commune déléguée de Vitray -**

Suite à la demande d'une habitante de la commune déléguée de Vitray domiciliée au lieu-dit « La Sabotière » concernant une demande de raccordement au réseau électrique et à la délivrance du permis de construire modificatif accordé par les Bâtiments de France, Mr le maire informe les membres du conseil municipal qu'une extension du réseau électrique est nécessaire pour alimenter cette parcelle.

Mr le maire précise que cette extension de réseau est d'environ 100 mètres et que le devis du SDE 03 s'élève à 9 320 € HT

Le SDE03 prend en charge 55 % du montant, soit de 5 126 €. La contribution communale restant à la charge de la commune est donc de 4 194 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

#### **2) Communauté de communes du Pays de Tronçais :**

##### **a) Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de service suite au transfert partiel des compétences école et voirie.**

Mr le maire informe le conseil municipal que, suite à la création de la cantine sénior, la communauté de communes du Pays de Tronçais propose de mettre à disposition de la commune de Meaulne-Vitray, un agent à hauteur de 10.74 % de son temps de travail.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable, et autorise Mr le maire à signer l'avenant n°2 à cette convention.

##### **b) Approbation du modèle type de procès-verbal constatant la mise à disposition des chemins de randonnées dans le cadre de transfert de compétence « Tourisme ».**

Mr le maire informe le conseil municipal que suite à la restructuration du réseau de chemins de randonnée par la communauté de communes du Pays de Tronçais, en concertation étroite avec les communes, il convient d'identifier les rôles respectifs.

Il convient de mieux encadrer l'exercice de cette compétence par la Communauté de communes, en s'appuyant sur un procès-verbal qui établit la description physique et la nature des chemins concernés ainsi que la nature des travaux.

Cependant le conseil municipal souhaite être tenu informé des travaux à exécuter ainsi que la date d'intervention de ces derniers, comme de leur balisage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable

#### **3) Acquisition Larcher : augmentation des crédits.**

Mr le maire informe le conseil municipal que l'achat de la maison appartenant à Mme Larcher, s'élève à 26 250 €. Le montant des frais de notaire n'étant pas connu au moment de la signature des Restes à Réaliser, il faut donc ajuster les crédits inscrits et les augmenter de 750 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

#### **4) Travaux bâtiment Larcher : demande de subvention**

Mr le maire informe le conseil municipal que le montant estimatif des travaux de rénovation de la maison de service d'accueil public s'élève à 82 606.65 € et propose de déposer la demande de subvention suivante :

Etat au titre de la DETR : 23 997.23 €  
Conseil départemental : 24 782.00 €  
Part communale : 33 827.42 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

#### **5) Chemin de halage Canal de Berry : demande de subvention et fonds de concours.**

Mr le maire informe le conseil municipal que ce point est annulé. En effet le Conseil départemental ne subventionne les travaux que si la dépense est supérieure ou égale à 30 000 €. Or le montant prévisionnel est estimé à 19 702.20 €.

Mr le Maire précise que ces travaux seront malgré tout réalisés.

#### **6) Mur du cimetière : demandes de subvention et fonds de concours**

Mr le maire informe le conseil municipal que le montant estimatif de l'ensemble des travaux concernant le cimetière s'élève à 31 420 € HT.

Il propose de déposer un dossier de demande de subventions suivantes :

Etat au titre de la DETR : 10 998 € HT  
Communauté de communes au titre du Fonds concours : 10 211 € HT  
Part communale : 10 211 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

### **Questions diverses**

Acquisition délaissés : Mr Louis de Caumont La Force informe le conseil municipal que le conseil départemental consent au transfert du domaine public départemental dans le domaine public communal des parcelles attenantes à la mairie, ainsi que celles attenantes à la propriété de Mr de Charon. L'échange et la cession de terrains communaux entre la commune déléguée de Vitray et divers administrés peuvent donc être envisagés. Pour ce faire un dossier d'enquête publique est à réaliser.

Echange de terrain commune déléguée de Meaulne : Mr le maire informe le conseil municipal que la SCI Henri Barbusse souhaite procéder à un échange de terrain avec la commune déléguée de Meaulne. Le conseil municipal émet un avis favorable.

Parcelles AM 165 et 166 : Mr le maire informe le conseil municipal que les propriétaires proposent de céder un terrain rue de l'Aumance de 623 m<sup>2</sup> au prix de 4 000 €. Cette question sera revue lors d'un prochain conseil.

Balayeuse : Mr Jérôme Jomier informe le conseil municipal du prêt de la balayeuse de la commune de l'Etelon. En contrepartie la commune de Meaulne-Vitray s'engage à entretenir 2 rues sur le territoire de l'Etelon.

Adressage : Mr Etienne Cordonnier demande où en est l'avancement. Un tableau définitif des rues doit être envoyé pour accord définitif.

**Prochain conseil municipal : Jeudi 5 Mars 2020 à 19h30**